

la constitution européenne et les trois piliers

Par **platon**, le **22/04/2005** à **15:47**

pour mon exam j'ai un commentaire sur un article de la constitution européenne mais j'ai un problème avec le droit dérivé.

pour le pilier de la CE il y avait les règlements, directives, avis...

mais je n'arrive pas à les retrouver dans le traité?

Ont-ils disparu? ont-ils un nouveau nom?

Par **jeeecy**, le **22/04/2005** à **16:36**

salut

je ne comprends pas ta question...

de quel traité parles-tu?

et les directives, règlements, avis n'ont jamais fait partie du traité mais du droit dérivé prévu par le traité pour le préciser...

Par **platon**, le **22/04/2005** à **17:05**

dans un livre qui commente le traité pour la constitution européenne à l'article I-33 il y est marqué "cet article énumère et définit les actes juridiques dont dispose l'Union pour exercer les compétences qui lui attribue la constitution"

le livre dit ensuite que le pilier communautaire disposait de 5 instruments: règlements; directives; décision...

il dit ensuite que cet article réduit à 6 le nombre des instruments juridiques: la loi européenne, la loi-cadre européenne; le règlement européen, la décision européenne, la recommandation et l'avis.

je ne retrouve pas les directives?elles ont un autre nom??

Par **Vincent**, le **22/04/2005** à **18:38**

Directive ou loi-cadre!

Par **platon**, le **23/04/2005** à **10:26**

et c'est quoi l'interet de ces trois pilliers??

Par **jeeecy**, le **23/04/2005** à **10:29**

il y a trois pliliers car les matières qui sont dans chacun de ces piliers ne sont pas régis par les mêmes règles notamment vis-à-vis des règles de majorité-unanimité de prise de décisions